



# Compte rendu du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du 06 Février 2017

## A – Procès Verbal :

Approbation du procès verbal du 10 novembre 2016.

Demande de reformulation de l'intervention de la CGT concernant le risque routier (p. 13) .

Approbation du Procès Verbal du 01/12/2016 après modification.

## B – Point Information

### Déménagement Manu Bâtiment B :

La quasi totalité des directions ont déménagé. Les 128 postes auront quitté la Manufacture et sont dispatchés dans de nouveaux locaux (Tour Bretagne, Nant'it). L'impact des travaux repousse l'ouverture de la Maison de la Tranquillité Publique à septembre 2017.

**Question CGT :** y a t-il un lien entre la MTP et les dispositifs agressions des services ? Non la MTP est réservée exclusivement aux usagers.

## C – Avis et Interpellation

Présentation par power-point d'une harmonisation entre la ville et Nantes Métropole sur la plaquette dispositif Agression et présentation du référentiel agressions pour la Bibliothèque Municipale.

**Question CGT :** pourquoi n'y a t il pas d'harmonisation dans les termes employés pour nommer les dispositifs agressions ?

Suite à plusieurs interpellations concernant les produits de nettoyage des piscines, il a été annoncé que des consignes claires ont été données sur ces produits irritants ne nécessitant pas d'obligation de port de masque qui cela dit est conseillé et est à disposition des agents.

A l'instar de nos collègues élus /mandatés des autres organisations syndicales, les difficultés se font de plus en plus prégnantes pour l'exercice de leur mandat faute de remplacement dans les services. Le mutisme de la collectivité est éloquent sur la question.

## D – Articulation CT/CHSCT

Nouvelle demande des OS d'avoir les documents en amont (limiter les documents remis sur table).

**Réponse de la Collectivité :** Oui dans le cadre d'une réunion de concertation et non dans le cadre d'une réunion d'information.

Selon l'organisation syndicale qui pose la question, celle ci est prise en compte en CHSCT ou est reléguée au CT.

## E – Analyse des Risques

### E1 – DVAJ : gestion du temps des coordonnateurs :

De façon déguisée, il s'agit d'un simili forfait cadre imposant la récupération des heures supplémentaires et supprimant la possibilité de leur rémunération puisque de fait non reconnues.

Vote : Abstention de la CGT, FO, CFTC et vote pour CFDT, UNSA.

### E2 – SEVE : accueil et surveillance : nouveaux horaires

Il s'agit de la mise en place de nouveaux horaires et circuits pour l'ouverture et la fermeture des parcs et jardins. A l'issue d'un an d'expérimentation, le bilan semble être positif.

Vote : Vote pour à l'unanimité des OS.

### E2 bis – SEVE : Ajustement du dispositif Astreinte/Élagage

Mise en place de 12 bûcherons nacellistes en renfort de l'équipe d'élagage actuelle, ce qui permet une astreinte d'1 WE sur douze au lieu de 1 WE sur six. La direction déclare que tous les agents concernés sont volontaires pour la démarche.

Vote : Vote pour à l'unanimité des OS.

### E3 – Police municipale équipements de protection individuels et collectifs :

Présentation par le directeur de la police municipale des nouveaux équipements (nouveaux gilets pare balles, bâton télescopique, caméra, Flash Ball ...) afin d'assurer une meilleure sécurité des agents en intervention. Cela fera l'objet d'une programmation sur les deux ans à venir.

### E4 – DRU : Nouveau mode de recueil de données pour les cartes nationales d'identité.

A l'instar des passeports, l'État impose des modalités biométriques pour la réalisation des CNI, sans dotations supplémentaires de moyens matériels de sa part.

Les impacts sur l'organisation du Travail ne sont pas encore évalués, mais obligent à fonctionner davantage sur rendez-vous. Moins de souplesse pour les usagers et plus de contrainte pour les employés. Ce dossier nous a été présenté pour information mais la présidente a souhaité un vote pour avis des membres du CHSCT.

**Vote : Unanimité des OS pour ne pas prendre part à ce vote.**

**F1 – Présentation des données RH de la direction des sports**

Mise à jour de l'observatoire pour 2016. Il est à disposition au local syndical.

**Question de la CGT :** sur le départ et remplacement du responsable d'établissement de la Base nautique : Qui, quand, comment ?

Réponse de Mme Lefranc : il s'agit là d'une situation individuelle qui ne concerne pas le CHSCT.

**Réponse de la CGT :** derrière un responsable d'établissement, il y a une équipe de travail.

**F2 – Point sur le dispositif souffrance au travail :**

Le dossier rappelle la procédure et introduit le bilan annuel du mois de juin 2017.

La CGT a souhaité interroger sur la notion du temps d'analyse et de réponse à une situation. Elle questionne sur l'idée d'« un délai raisonnable ». Sans réponse de la part de l'administration.